

RAPPORT ANNUEL 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**SUD-EST
MANCEAU**
communauté



SOMMAIRE

Les temps forts 2024

Territoire et fonctionnement

Prévention

Les déchets en chiffres

**ordures ménagères
collecte sélective
déchetteries**

Le budget

**la répartition des coûts
dépenses et financements**

L'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à l'assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les temps forts 2024



13 AVRIL 2024

À Brette-les-Pins, en parallèle de la Caravane Terre de Jeux, la Communauté de Communes organise un festival Zéro Déchet. Différents intervenants proposent des ateliers et animations présentant des solutions pour réduire ses déchets au quotidien.



09 SEPTEMBRE 2024

La distribution gratuite de bacs d'ordures ménagères et de composteurs à l'ensemble des ménages du territoire débute. Elle a lieu 4 demi-journées par semaine sur 2 sites, à Changé et à Parigné-l'Évêque, et se prolonge jusqu'en 2025.

Territoire et fonctionnement

Situé au Sud-Est de la ville du Mans, le Sud-Est Mancaeu dessert **17 812 habitants** selon les derniers recensements disponibles. Son siège est installé à Parigné-l'Évêque.

Tous les particuliers et les professionnels bénéficient des collectes des ordures ménagères et sélective.

Seules les entreprises qui justifient de l'élimination de tous leurs déchets par un prestataire privé, et qui n'utilisent donc pas de service, peuvent être exonérées par la Communauté de Communes (18 entreprises en 2024).



Un peu d'histoire

Depuis 1997 et la prise de compétence « collecte et traitement des déchets », la **collecte sélective des emballages et des journaux-magazines** est mise en place, d'abord par apport volontaire puis en porte en porte depuis 2001 en caisse avec tri à la source. **En 2012**, la collecte sélective des emballages ménagers a été modifiée. Le nouveau mode de collecte implique la **mise à disposition pour chaque habitation d'un bac gris à couvercle jaune** dans lequel sont déposés les emballages. Le verre, quant à lui, est collecté uniquement dans les points d'apport volontaire. **En 2024**, conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, **les foyers sont équipés d'un composteur** afin de trier les biodéchets. L'évolution des règles de tri entraîne un changement des fréquences de collecte des ordures ménagères : d'hebdomadaire, celle-ci sera faite tous les 15 jours à compter du 1^{er} juillet 2025. La Communauté de Communes dote **chaque foyer d'un bac d'ordures ménagères**.

Le service apporté via les déchetteries a quant à lui bien évolué également par la construction d'équipements aux normes sur **Changé en 1999**, sur **Challes en 2003** et sur **Parigné-l'Évêque en 2007** en remplacement des anciens sites. **En 2022, un système de pass est mis en place** en déchetterie pour limiter les flux extérieurs.

1 équipe en régie

Le service Environnement de la Communauté de Communes assure la **surveillance et l'entretien des déchetteries** et les autres tâches dépendant du service.



Karine Leroy

Responsable
pôle aménagement - cadre de vie



Alexandre Bordaiseau

Responsable environnement / voirie



Valérie Beaufreton

Secrétaire Aménagement - Cadre de vie



Xavier Derré

Chef d'équipe
environnement / voirie



Sébastien Jardin

Agent déchetteries



Laurent Beulé

Agent déchetteries
et bâtiments



Caryl Pohu

Agent déchetteries



Vanessa Denisot

Agent déchetteries
et espaces verts



Karine Evrard

Agent déchetteries

Des prestataires pour les collectes et traitements

La Communauté de Communes assure, via des prestataires :

- **en porte-à-porte** : la collecte et le traitement des ordures ménagères, des emballages ménagers et des journaux/magazines ;
- **en points d'apport volontaire** : la collecte et le traitement du verre ;
- **en déchetteries** : la collecte et le traitement des déchets encombrants, déchets verts, gravats, déchets ménagers spéciaux, déchets électriques électroniques et divers autres éléments grâce au soutien d'éco-organismes.



Prévention

La Communauté de Communes s'est engagée dans une **démarche de prévention et d'éducation à l'environnement** qui se décline sous la forme d'actions complémentaires.



Les Jours Verts accueillent plus de 450 enfants de CM1 et CM2 et IME sur 6 jours. Les ateliers portent sur la biodiversité, les énergies, les déchets et l'eau.



Mise à disposition d'un autocollant **Stop Pub** pour inciter à limiter la production de déchets papier.



Sensibilisation au travers du magazine et du site internet communautaires avec une communication plus spécifique.



Événement dédié au grand public : festival Zéro Déchet.

Les déchets en chiffres

Les ordures ménagères

La collecte est effectuée **en porte-à-porte une fois par semaine** :

- Lundi : Brette-les-Pins, La Vaudère, l'Herpinière et route de Ruaudin à Parigné-l'Évêque.
- Mardi : Saint-Mars-d'Outillé.
- Mercredi : Changé et Challes.
- Vendredi : Parigné-l'Évêque.

En baisse

La quantité collectée diminue de **4,1 %**.
Le poids au kilo par habitant par an diminue de **5,06%**.



Que deviennent-elles ?

Après collecte, les ordures ménagères résiduelles sont incinérées au Mans par SYNER'VAL. Cette usine réalise de la valorisation énergétique par cogénération : électricité et chauffage urbain. Mesurée en permanence, les fumées épurées rejetées dans l'air sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les mâchefers issus des produits incombustibles de l'incinération sont traités pour séparer les métaux, qui sont ensuite valorisés, des mâchefers qui sont quant à eux utilisés en technique routière. Les résidus d'épuration des fumées d'incinération (REFIOM) sont envoyés vers un site classé pour le traitement des déchets industriels dangereux. De plus, l'impact environnemental est suivi afin de quantifier les retombées issues des rejets atmosphériques.

Les déchets en chiffres

Le verre

22 points d'apport volontaire (● sur la carte) sont disponibles sur tout le territoire pour la collecte du verre, ce qui représente 37 colonnes accessibles. Il est ensuite acheminé sur 3 sites de traitement par le verrier OI France SAS.

En baisse

La quantité collectée diminue de 3,38 %
Le poids au kilo par habitant par an diminue de 4,41 %.

La collective sélective

La collecte est réalisée en porte-à-porte une fois toutes les deux semaines.

Semaine paire

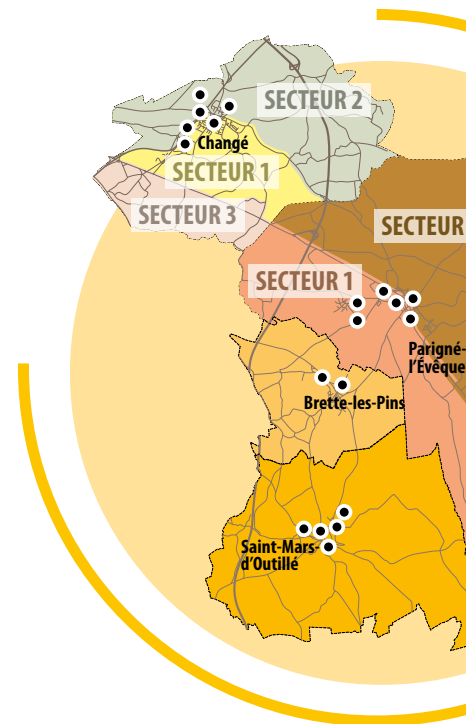
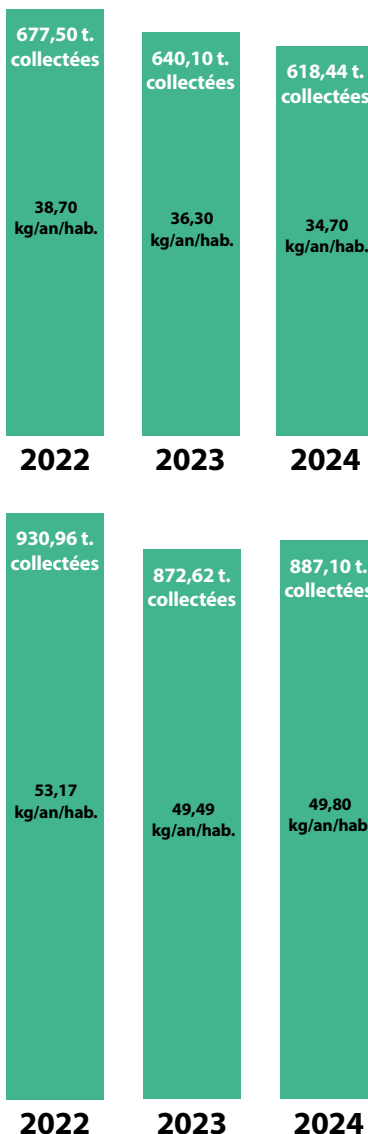
- Lundi : Changé secteur 2.
- Mardi : Parigné-l'Évêque secteur 1.
- Jeudi : Brette-les-Pins et Challes.

Semaine impaire

- Lundi : Changé secteur 1.
- Mardi : Parigné-l'Évêque secteur 2.
- Jeudi : Saint-Mars-d'Outillé.

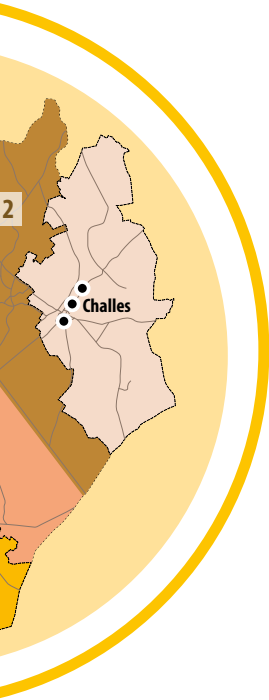
En hausse

La quantité collectée augmente de 1,66 %.
Le poids au kilo par habitant par an augmente de 0,62 %.



AU TOTAL 1 505,54 tonnes collectées soit 84,50 kg/an/habitant

Comparatif : 1 608,45 t. et 91,87 kg/an/hab. en 2022 - 1 512,72 t. et 85,79 kg/an/hab. en 2023.



	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Verre	677,50 t.	640,10 t.	618,44 t.	- 3,38 %
	38,70 kg/hab	36,30 kg/hab	34,72 kg/hab	- 4,35 %
Papier	318,89 t.	213,89 t.	155,28 t.	Non évaluable
	18,21 kg/hab	12,13 kg/hab	8,72 kg/hab	Non évaluable
Cartonnette	191,69 t.	179,59 t.	139,56 t.	- 22,29 %
	10,95 kg/hab	10,19 kg/hab	7,83 kg/hab	- 23,16 %
Plastique	108,10 t.	111,42 t.	104,64 t.	- 6,08 %
	6,17 kg/hab	6,32 kg/hab	5,87 kg/hab	- 7,12 %
Acier	29,10 t.	31,57 t.	29,41 t.	- 6,84 %
	1,66 kg/hab	1,79 kg/hab	1,65 kg/hab	- 7,82 %
Gros de magasin	24,89 t.	23,38 t.	14,03 t.	Non évaluable
	1,42 kg/hab	1,33 kg/hab	0,79 kg/hab	Non évaluable
Briques en carton	17,34 t.	14,93 t.	14,21 t.	- 4,82 %
	0,99 kg/hab	0,85 kg/hab	0,80 kg/hab	- 5,88 %
Aluminium	3,60 t.	4,27 t.	4,33 t.	+ 1,41 %
	0,21 kg/hab	0,24 kg/hab	0,24 kg/hab	0 %
Mix fibreux	-	-	66,59 t.	Non évaluable
	-	-	3,74 kg/hab	Non évaluable
Total quantités valorisées	1 371,11 t.	1 219,15 t.	1 146,49 t.	- 6,00 %
	78,31 kg/hab	69,14 kg/hab	64,37 kg/hab	- 6,90 %
Refus de tri	209,46 t.	260,74 t.	269,65 t.	+ 3,42 %
	11,96 kg/hab	14,79 kg/hab	15,14 kg/hab	+ 2,37 %

Que deviennent les matériaux après la collecte ?

Les matériaux issus de la collecte sélective, excepté le verre, sont déposés au centre de tri Valor Pôle 72 au Mans, exploité par le groupement Suez-Passenaud, pour y être triés et stockés avant envoi chez un repreneur agréé par Citeo :

- Plastique : plusieurs sites en France (77%) et en Europe (23% : Espagne, Portugal et Allemagne).
- Briques : Essity Opérations France (SAS) à Hondouville.
- Acier : Arcelor Mittal (La Plaine Saint-Denis), sites de recyclage : Dunkerque, Olaberria, Differdange.
- Aluminium : Recovco Affimet (Compiègne).
- EMR (cartonnettes) : DS Smith Recycling France.
- Journaux et magazines : Norske Skog (Golbey).

À savoir : En novembre 2024, le centre de tri Valor Pôle 72 a entamé des travaux afin d'améliorer la qualité du tri. Du 11 octobre au 31 décembre 2024, 152,64 tonnes d'emballages ont été acheminés et triés au centre de tri SYSEM situé à Vannes (56).

Les déchets en chiffres

Le réseau de déchetteries

Depuis septembre 2007, quatre déchetteries aux normes accueillent les habitants du territoire communautaire à Challes, Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé. Un règlement définit les modalités d'accès des particuliers et des professionnels. Le réseau est accessible du lundi au samedi, hors jours fériés.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Challes (route de Château du Loir)			14h-17h30		14h-17h30	
Changé (allée du pont)		9h30-12h 14h-17h30		9h30-12h 14h-17h30		9h30-12h 14h-17h30
Parigné-l'Évêque (lieu-dit La Passardière)	9h30-12h 14h-17h30		9h30-12h 14h-17h30			9h30-12h 14h-17h30
Saint-Mars-d'Outillé (lieu-dit La pièce de l'église)	14h-17h30		14h-17h30		14h-17h30	

Accès

L'accès aux déchetteries communautaires se fait grâce à un pass déchetteries, une carte magnétique utilisable dans tous les sites du Sud-Est Manceau. Chaque foyer et association bénéficie d'une carte gratuite. Les professionnels peuvent aussi avoir accès aux déchetteries. Ils sont facturés selon la nature et le volume des déchets déposés.

Déchets acceptés en déchetteries

CHANGÉ

7 quais avec bennes 30 m³
1 plateforme déchets verts
1 plateforme gravats
1 borne vêtements
1 colonne à huile
1 armoire DMS
1 armoire DEEE

CHALLES

3 bennes 30 et 10 m³ au sol
3 petites bennes au sol
1 borne vêtements
1 colonne à huile

PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE

8 quais avec bennes 30 m³
1 benne 30 m³ au sol
1 plateforme déchets verts
1 plateforme gravats
1 borne vêtements
1 colonne à huile
1 armoire DMS
1 armoire DEEE

SAINT-MARS-D'OUTILLÉ

5 quais avec bennes 30m³
1 benne 10 m³ au sol
1 borne vêtements
1 colonne à huile
1 armoire DMS

ARTICLES BRICOLAGE
ET JARDINAGE
THERMIQUES



ARTICLES SPORT
ET LOISIRS



GRAVATS



DÉCHETS VERTS



ENCOMBRANTS



BOIS



MÉTAUX



CARTONS



MOBILIER



LAMPES ÉCO



PILES



HUILE MOTEUR



ÉLECTROMÉNAGER



PETITS APPAREILS



TOXIQUES



TEXTILES



Les modes de collecte en déchetteries



Électroménagers

OCAD3E et Ecologic assurent la collecte et le traitement des DEEE gratuitement. Ils sont collectés par ENVIE MAINE, qui favorise l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, par le biais d'une activité de collecte et de traitement d'appareils ménagers usagés.



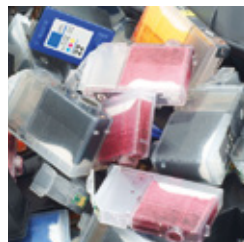
Textiles

Grâce aux partenariats avec le Relais et l'Association du Monde Solidaire, des conteneurs spécifiques sont disposés dans le réseau de déchetteries. Les matériaux collectés sont réutilisés dans le cadre caritatif à environ 5% et transformés en isolant à 95% environ.



Bouchons plastiques

Partenaire de l'association « Opération Bouchons », le Sud-Est Mancheau collecte les bouchons en matière plastique dans les déchetteries et à l'hôtel communautaire. Les fonds récoltés sont reversés à des classes d'intégration scolaire, des instituts médico-éducatifs et des CAT.



Cartouches et téléphones

Le Sud-Est Mancheau est partenaire de LVL, société qui collecte et recycle cartouches d'imprimantes vides (jet d'encre et laser) et téléphones portables usagés. Une partie des bénéfices est reversée à la fédération des Maladies Orphelines.



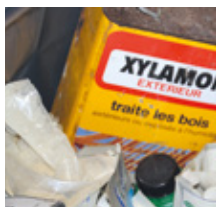
Articles de bricolage et de jardin thermiques

Ecologic assure gratuitement la collecte et le traitement. L'enlèvement est géré par TRIS Recyclage et valorisation. Les articles sont en grande majorité recyclés.



Autres matériaux

Ils sont collectés en bennes de 30 ou 10 m³. Les déchets verts à Changé et Parigné-l'Évêque sont déposés au sol, de même que les gravats.



Déchets toxiques et de soins

Des armoires spécifiques sont installées pour accueillir ce type de déchets.



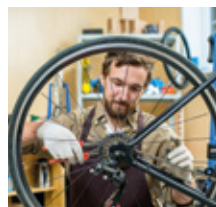
Lampes et tubes

OCAD3E et Recylum assurent la collecte et le traitement gratuitement via des contenants spécifiques.



Piles

COREPILE assure la collecte et le traitement des piles usagées. Le taux de recyclage est de 82,8 %.



Vélos

Le Sud-Est Mancheau stocke les anciens vélos sur les déchetteries. Ceux-ci sont repris par Vel'Nature afin d'être rénovés.



Articles de sport et de loisirs

Ecologic assure gratuitement la collecte et le traitement. L'enlèvement est géré par Envie Maine. Les articles sont en majorité réemployés.

Les tonnages en déchetteries

Articles de bricolage
et jardinage thermiques

Articles sport et loisirs

Déchets verts

Cartons

Bois

Encombrants

Toxiques

Gravats

Métaux

Piles

Lampes éco

Électroménagers

Textiles

Mobilier

Total

Amiante
(collecte spécifique hors site)

	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
	-	0,556 t.	2,87 t.	Non évaluable
	-	0,03 kg/hab.	0,16 kg/hab.	Non évaluable
	-	0,271 t.	6,90 t.	Non évaluable
	-	0,02 kg/hab.	0,38 kg/hab.	Non évaluable
	3 496,74 t.	3 455,02 t.	3 449,22 t.	- 0,17 %
	199,72 kg/hab.	195,95 kg/hab.	193,65 kg/hab.	- 1,17 %
	157,34 t.	172,39 t.	184,16 t.	+ 6,83 %
	8,99 kg/hab.	9,78 kg/hab.	10,34 kg/hab.	+ 5,73 %
	487,71 t.	450,95 t.	537,48 t.	+ 19,19 %
	27,86 kg/hab.	25,58 kg/hab.	30,18 kg/hab.	+ 17,98 %
	1 323,78 t.	1 119,58 t.	1 266,04 t.	+ 13,08 %
	75,61 kg/hab.	63,50 kg/hab.	71,08 kg/hab.	+ 11,94 %
	33,84 t.	33,53 t.	36,851 t.	+ 9,90 %
	1,93 kg/hab.	1,90 kg/hab.	2,07 kg/hab.	+ 8,95 %
	1 412,74 t.	1 587,24 t.	1 431,50 t.	- 9,81 %
	80,69 kg/hab.	90,02 kg/hab.	80,37 kg/hab.	- 10,72 %
	219,15 t.	214,85 t.	220,76 t.	+ 2,75 %
	12,52 kg/hab.	12,19 kg/hab.	12,39 kg/hab.	+ 1,64 %
	1,88 t.	0,475 t.	2,605 t.	+ 448,42 %
	0,11 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,15 kg/hab.	+ 400 %
	0,305 t.	0,951 t.	0,774 t.	- 18,61 %
	0,02 kg/hab.	0,05 kg/hab.	0,04 kg/hab.	- 20,00 %
	123,66 t.	130,89 t.	156,36 t.	+ 19,46 %
	7,06 kg/hab.	7,42 kg/hab.	8,78 kg/hab.	+ 18,33 %
	32,32 t.	31,2 t.	27,70 t.	- 11,22 %
	1,85 kg/hab.	1,77 kg/hab.	1,56 kg/hab.	- 11,86 %
	344,92 t.	334,70 t.	382,02 t.	+ 14,14 %
	19,70 kg/hab.	18,98 kg/hab.	21,45 kg/hab.	+ 13,01 %
Total	7 634,38 t.	7 532,61 t.	7 705,239 t.	+ 2,29 %
	436,05 kg/hab	427,21 kg/hab.	432,59 kg/hab.	+ 1,26 %
Amiante	9,30 t.	2,12 t.	-	-
(collecte spécifique hors site)	0,53 kg/hab.	0,12 kg/hab.	-	-

Que deviennent les déchets déposés en déchetterie ?

Taux de valorisation matière et énergétique

- Valorisation matière : 7 381,35 tonnes.
 - Valorisation énergétique : 4 269,63 tonnes.
- = 11 650,98 tonnes de déchets sont donc valorisées, soit **98,25 % des déchets produits.**



Bois - Passenaud Recyclage (Champagné).

Un pré-tri est assuré afin de retirer les éléments indésirables (ferraille, plastiques...). Le bois peut être recyclé sous forme de plaquettes de chaufferie industrielle ou de panneaux agglomérés.



Cartons - Passenaud Recyclage (Champagné).

Un contrôle est assuré afin de respecter les prescriptions techniques minimales puis les cartons sont mis en balles et repris par la société Revipac. Ils sont valorisés chez des papetiers en France en majorité mais aussi dans le reste de l'Europe.



Déchets ménagers spéciaux - SOTREMO (Le Mans) et EcoDDS.

Les produits sont identifiés et font l'objet d'un transit ou d'un regroupement selon des procédures et des modes opératoires en conformité avec les réglementations. Ils sont transférés vers les centres de traitement conformes les plus appropriés. Ils peuvent faire l'objet soit d'une valorisation matière soit être incinérés (avec une possible valorisation énergétique).



Déchets verts - MCV (Le Mans).

Les déchets verts (taillis de haie, branches et résidus d'élagage d'un diamètre inférieur à 10 cm, tontes de pelouse, feuilles) sont transportés sur la plateforme de compostage située à Allonnes. Un tri permet de retirer les éléments indésirables qui sont envoyés au centre d'incinération. Le processus pour la valorisation de ces végétaux est le compostage passif en andain. C'est un procédé de dégradation contrôlée des matières fermentescibles. Après broyage-défibrage des végétaux, le traitement comporte une phase de fermentation (2 à 3 mois) suivi d'une phase de maturation (3 à 5 mois) avec aération et humidification des tas. Pour finir, ces tas appelés andains sont criblés, stockés selon la granulométrie, et des analyses agronomiques et recherche de métaux lourds sont réalisés. Le produit fini peut être utilisé dans l'agriculture ou le jardinage.



Encombrants - MCV (Le Mans).

Ces déchets font l'objet, depuis le 1^{er} avril 2018, d'une valorisation énergétique via l'incinération.



Électroménager et lampes - Envie 72 (Le Mans).

Il existe 4 flux de déchets électriques et électroniques : le gros électroménager de froid, le gros électroménager hors froid, les petits appareils en mélange et les écrans. Les épaves collectées sont en fonction de leur état, soit démantelées complètement ou partiellement, afin d'en extraire les éléments polluants et valoriser les matériaux d'origine, soit orientées vers la filière de réemploi (vente en occasion). Les lampes basse consommation et les tubes fluorescents sont recyclables à 93% de leur poids. Le verre des tubes permet de fabriquer des nouveaux tubes, le verre des lampes fluocompactes permet de fabriquer des abrasifs et céramiques. Le métal et le mercure sont totalement réutilisés.



Gravats.

Le plâtre est interdit. Sont concernés les déchets de terrassement (gravats, sables et terres non pollués), de démolition, de réhabilitation ou de construction de bâtiments (pavés, parpaings, tuiles, béton...). Les gravats ont été stockés puis concassés afin de produire un matériau réutilisable par le service voirie.



Métaux - Prestataire : AFM Recyclage (Champagné).

Les métaux sont broyés pour fabriquer une matière première secondaire exploitée dans l'industrie sidérurgique en France et en Europe.



Mobilier

Les différentes matières récupérées à partir du mobilier sont valorisées.

Déchets non dangereux non inertes en stockage

Depuis 2010, l'indice des quantités de déchets non dangereux non inertes en stockage a baissé car les déchets concernés étaient les ordures ménagères lorsqu'elles étaient enfouies et les déchets encombrants de déchetteries qui sont incinérés actuellement.

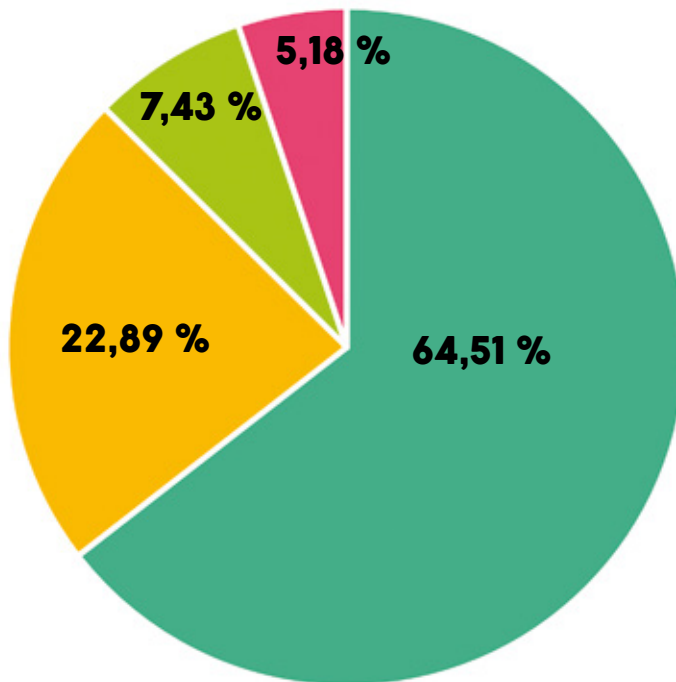
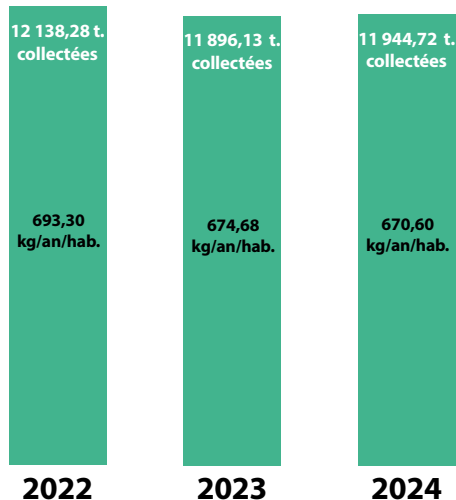
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TONNAGES (en tonnes)	1 517,26	1 575,14	1 373,03	5,28 (amiante)	0	4,34 (amiante)	0	9,30 (amiante)	2,12	0
BASE 100	36,28	37,66	32,83	0,13	0	0,11	0	0,24	0,05	0

Les déchets en chiffres

L'évolution globale des tonnages

11 944,72 tonnes collectées en 2024

- Déchetteries (7 705,239 t.)
- Ordures ménagères (2 733,94 t.)
- Emballages (887,10 t.)
- Verre (618,44 t.)



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TONNAGES	13 651,09 t.	13 701,46 t.	13 304,10 t.	13 681,08 t.	13 688,53 t.	12 571,97 t.	13 934,73 t.	12 138,28 t.	11 896,13 t.	11 944,72 t.
BASE 100	129,68	130,16	126,38	129,96	130,03	119,42	132,36	115,30	113	113,46

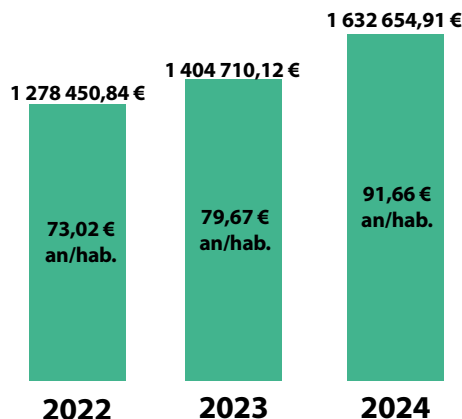
Le budget

La répartition des coûts

Le coût aidé

Le coût aidé désigne l'ensemble des charges, moins les soutiens des éco-organismes et les produits industriels (vente de matériaux, prestations...). En 2024, il est de 1 632 654,91 € tous flux confondus, soit 91,66 €/hab/an et 136,68 € à la tonne :

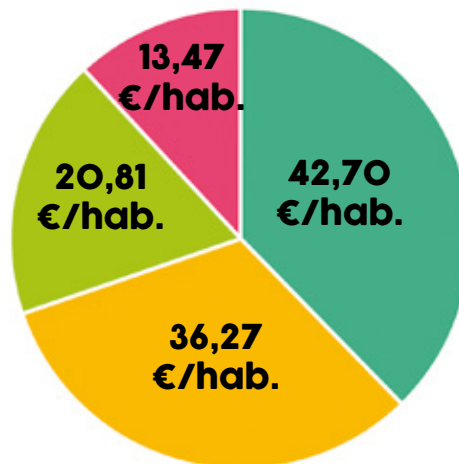
- Coût aidé pour la collecte en déchetteries : 585 296,49 €.
- Coût aidé pour la collecte sélective : 283 852,70 €.
- Coût aidé pour la collecte des ordures ménagères : 763 505,71 €.



Le coût complet

par étapes techniques

- Collecte et pré-collecte (760 601,92 €)
- Traitement (645 974,47 €)
- Frais de structure (370 620,43 €)
- Tri et conditionnement (239 949,83 €)



par flux

COÛTS COMPLETS 2024	MONTANT	FLUX DE DÉCHETS			GLOBAL
		ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES MÉNAGERS	DÉCHETS DES DÉCHETTERIES	
	€ / HAB	43,38	30,27	39,60	113,25 €/hab
	€ / TONNE	282,61*	358,17*	91,53*	168,87 €/t.**

* coût divisé par le tonnage du flux

** coût divisé par la somme des tonnages des flux

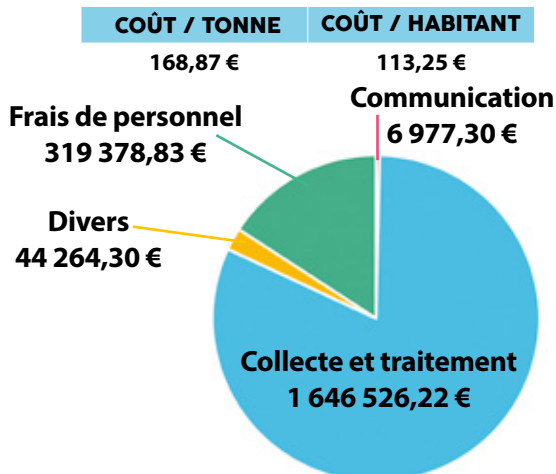
Le budget

Dépenses et financements

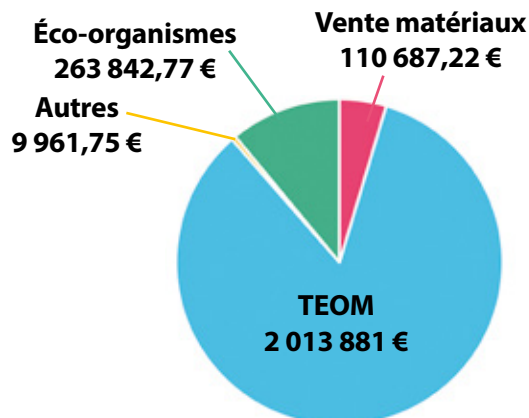
La Communauté de Communes assure la collecte et le traitement de déchets par le biais de prestations de services. Seuls les actions de prévention et le gardiennage des déchetteries sont assurés en régie directe.

Fonctionnement (HT)

Dépenses : 2 017 146,65 €



Recettes : 2 398 372,74 €



Investissement (HT)

Dépenses : 436 236,43 €

Bacs OM	147 576,00 €
Bacs CS	8 918,56 €
Composteurs	218 581,20 €
Logiciel bacs	8 239,00 €
Véhicule Ampliroll	49 500,00 €
Étude d'opportunité pour l'implantation d'une recyclerie	2 500,00 €
Divers	920,67 €

PRESTATIONS DE SERVICES (PRIX HT)

MISSIONS ET PRESTATAIRES	COÛT	COÛT / TONNE	COÛT / HAB.
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - PAPREC	346 626,30 €	126,79 €	19,46 €
TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - SYNER'VAL	367 641,78 €	134,47 €	20,64 €
COLLECTE SÉLECTIVE (PORTE-À-PORTE) - PAPREC	183 384,41 €	206,72 €	10,30 €
COLLECTE DU VERRE (APPORT VOLONTAIRE) - PAPREC	51 011,35 €	82,48 €	2,86 €
TRI DES EMBALLAGES ET DU PAPIER - VALORPÔLE 72	234 330,60 €	264,15 €	13,16 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS DE DÉCHETTERIES - MCV	213 435,66 €	168,59 €	11,98 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS DE DÉCHETTERIES - MCV	160 628,44 €	46,57 €	9,02 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DU BOIS DE DÉCHETTERIES - PASSENAUD	43 110,50 €	80,21 €	2,42 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES CARTONS - PASSENAUD	17 113,51 €	92,93 €	0,96 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES TOXIQUES DE DÉCHETTERIES - SOTREMO	24 561,17 €	1528,39 €	1,38 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES GRAVATS DE DÉCHETTERIES	3 962,50 €	2,77 €	0,22 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DE L'AMIANTE	720,00 €	0 €	0,04 €
COÛT GLOBAL DES PRESTATIONS « ORDURES MÉNAGÈRES »	714 268,08 €	261,26 €	40,10 €
COÛT GLOBAL DES PRESTATIONS « COLLECTE SÉLECTIVE »	468 726,36 €	311,33 €	26,32 €
COÛT GLOBAL DES PRESTATIONS « DÉCHETTERIES »	463 531,78 €	67,33 €	26,02 €
COÛT GLOBAL DES PRESTATIONS	1 646 526,22 €	148,02 €	92,44 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ÉCO-ORGANISMES	TOTAL ÉCO-ORGANISMES*	263 842,77 €	
VENTE DES MATÉRIAUX	DÉCHETTERIES		
	APPORT VOLONTAIRE		
	MATÉRIAUX ISSUS DU CENTRE DE TRI	MÉTAUX ET CARTONS	43 605,28 €
		VERRE	15 306,99 €
		CARTONNETTES	10 709,83 €
		ACIER	5 753,77 €
		ALUMINIUM	2 705,99 €
		PLASTIQUES	17 465,98 €
		PAPIERS/JOURNAUX/MAGAZINES	14 253,15 €
		BRIQUES	184,73 €
GROS DE MAGASINS	701,50 €		
	TOTAL CENTRE DE TRI	51 774,95 €	
	TOTAL VENTE DES MATÉRIAUX	110 687,22 €	
AUTRES RECETTES	MISE À DISPOSITION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS	350,00 €	
	FACTURATION DES DÉPÔTS PROFESSIONNELS EN DÉCHETTERIES	8 716,75 €	
	FACTURATION DE PASS ET PASSAGES SUPPLÉMENTAIRES	895,00 €	
	TOTAL AUTRES RECETTES	9 961,75 €	
TEOM	TOTAL TEOM	2 013 881,00 €	
	TOTAL GÉNÉRAL	2 398 372,74 €	

* Citeo Emballages : 202 689,86 € **sur la base d'une simulation** - Citeo Papiers : 25 598,07 € - Écomobilier : 18 094,50 € - Ecologic (DEEE) : 12 349,40 € - EcoDDS (déchets issus de produits chimiques) : 1 790,94 € - EcoTLC Refashion (textile d'habillement, linge de maison, chaussures) : 2 000 € - Corepiles : 120 € - Ecologic (ASL) : 1200 € (évaluation)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-EST MANCEAU

rue des Écoles - CS400 15
72250 Parigné-l'Évêque

tél : 02 43 40 09 98

fax : 02 43 40 18 76

communaute.communes@sudestmanceau.com

WWW.CC-SUDESTMANCEAU.FR

Bilan édité par la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau.

Directeur de la publication : Nicolas Rouanet.

Rédaction : Service Environnement.

Maquette et mise en page : Service Communication.

Photos et illustrations : Communauté de Communes.